Vol. XXXVII — Saint-Boniface, Manitoba, 20 Mai 1908. — No. 28

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (?) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la [illegible] FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47(?), rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Cette belle ingenuite!!

Le Nouvelliste célébrait son premier anniversaire, jeudi.

Sans le moindre effort nous lui aurions offert les félicitations d'usage s'il n'avait jugé à propos de nous manquer de courtoisie précisement dans un article où l'agression est interdite à tout journaliste qui possède la gentilhommerie du métier.

Heureuse banalité que la nôtre—qui provoque toujours l'adversaire à nous dire des bêtises même quand nous ne lui disons rien!

Dites donc! vous êtes épatants, vous autres, avec vos dédains!!

Noces d'Argent Sacerdotales

Te Messire Antoine-Joseph Messier

C'est de toute la sincérité de notre âme que nous offrons des voeux et des hommages à M. l'abbé Messier, le chapelain de l'hôpital de Saint-Boniface, pendant longtemps curé de notre paroisse. S'il a quitté depuis plusieurs années la desserte de la cathédrale, son souvenir sympathique y est resté; ce nous est toujours une jouissance que de saluer ce prêtre aimé quand il passe dans nos rues, quand il aborde ses anciens paroissiens, chaque fois que l'occasion se présente pour nous.

Aussi ses noces d'argent sacerdotales ont-elles été pour tous l'occasion de lui laisser comprendre. Par l'initiative intime de Mgr Dugas,—un compagnon de prêtrise et un ami de longue date—les citoyens ont fêté dimanche leur ancien curé.

M. l'abbé Messier, qui avait été invité à célébrer la grand'messe a reçu les félicitations publiques de Mgr l'Archevêque, puis à l'issue de l'office, Son Honneur le maire Bleau lui a présenté une bourse, accompagnée d'une adresse.

Cette adresse est superbe d'idée comme de forme littéraire; elle fait en quelque sorte un résumé de la carrière du digne jubilaire.

M. l'abbé Messier a répondu à cette adresse avec une extrême délicatesse de touche. Nous avons aimé entendre encore cette voix sympathique, facile et touchante d'affection sincère. Ce discours fut un accent de reconnaissance à Dieu, à Mgr l'Archevêque, au vicaire-général de ce diocèse, à la population de Saint-Boniface.

• • •

M. l'abbé Messier est né à Longueil, P. Q., le 13 mai 1857, du mariage de M. Louis Messier et de Dame Emélie Céré, de la famille Marie de Madeleine, l'une des fondatrices de l'Ordre des Sœurs de Jésus-Marie. Il fit son entrée au collège de Montréal en 1870. Il entrait au séminaire de Saint-Sulpice en 1876. Il vint au Manitoba en 1881 et fut pendant quatre ans professeur au collège de Saint-Boniface.

Il reçut tous les ordres de Mgr Taché. Ordonné prêtre en 1883 il passa encore deux ans au collège. Mgr Taché l'appela à l'archevêché en 1885. C'est depuis cette époque qu'il exerce avec zèle et dignité le saint ministère à Saint-Boniface. Lorsque Mgr Dugas, alors M. l'abbé Dugas était curé, M. l'abbé Messier était son vicaire. Il était en même temps le secrétaire de Mgr Taché, qui avait en lui une grande confiance et l'aimait. En retour, le jeune prêtre entoura les dernières années du grand prélat de soins empreints d'une tendresse filiale.

Il occupa ce poste de secrétaire auprès de Sa Grandeur pendant trois ans. C'est en 1889 qu'il fut définitivement nommé curé. Il occupa ce poste important et délicat pendant dix ans. Pendant quatorze ans, M. l'abbé Messier a donc été intimement lié aux paroissiens de Saint-Boniface et à leur vie, gardant pendant tout ce temps le respect inaltérable de ses ouailles, et leur enseignant, dans des sermons pleins d'onction, de clarté et d'élévation, la vraie doctrine chrétienne.

En 1899, il fut appelé à la desserte de l'hôpital de Saint-Boniface. Cet hôpital si vaste renferme beaucoup de malades; c'est à ces malades que vont maintenant les soins de M. l'abbé Messier. C'est sur la souffrance et l'agonie, c'est au chevêt des mourants, que M. l'abbé Messier distribue les consolations de son ministère. Il y apporte toute l'affection de son âme et tout le zèle de son cœur sacerdotal.

Hier matin, il y a eu dans la chapelle de l'hôpital, grand'messe solennelle chantée par M. l'abbé Messier. Etaient présents: Monseigneur Dugas; R. P. Dandurand, O. M. I.; R. P. Dugas, S. J., recteur du Collège; RR. PP. Gendreau, Poitras, Magnan, Comeau; RR. MM. Giroux, Ste Anne et LaBroquerie, Campeau, St. Pierre, Dufresne, Cahill, Woodcutter; MM. les docteurs Lambert et Lachance.

Correspondance

CONCLURE

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Après avoir sacrifié un principe, Monsieur Pelletier a voulu essayer de démolir un homme. Il continue à bien jouer son rôle.

Dans ce but, il a prié l'un de ses valets de faire part aux lecteurs du "Manitoba" des rêves et des cauchemars qui semblent avoir hanté son cerveau, pendant les longues nuits qui ont suivi la publication de ma correspondance.

Je parle de rêves et de cauchemars; serait-il plutôt le jouet constant d'hallusinations fantastiques? Je suis porté à le croire.

Son démenti formel et emphatique est d'une naiveté enfantine qui fait sourire, puisque j'avais prouvé la chose, documents en main. S'il se fait relire la deuxième phrase de ma correspondance, il pourra se convaincre que je parlais bien de l'un des départements de l'Hôtel de Ville et non pas de tous les départements. S'il se fait relire aussi la clause 5 du rapport qu'il a présenté lui-même, il comprendra peut-être que ce rapport recommandait l'engagement de l'Ingénieur. Il ne s'agissait donc nullement de remercier ni d'éconduire un tel où un tel, puisque personne n'était engagé.

Il admet lui-même que je n'ai pas envoyé d'application (pardon de l'anglicisme). Alors pourquoi essayer de me démolir puisque je n'étais pas en cause.

Je n'essaierai donc pas de réfuter chacune des fantaisies personnelles, dénuées d'intérêt général, qui constituent ce que je n'ose appeler le fond de sa lettre. Ce serait abuser de l'hospitalité du "Manitoba" et insulter à la générosité et à l'intelligence de ses lecteurs, qui ont déjà jugé et classé, avec ce qu'il contient, ce procédé bas et mesquin.

Les élucubrations qu'il a fait commettre dans le journal me prouvent cependant que les traits que je lui lançais portaient trop haut pour le toucher. Il semble n'avoir jamais habité cette sphère-là. Il entend par patriotisme ce qui s'appelle généralement lâche abandon. Quand il parle de tact et d'impartialité, il veut dire flatterie et favoritisme étroit.

Les flèches empoisonnées qu'il

A suivre sur la 2me page

Le Manitoba.

MERCREDI, 20 MAI 1908

Une Lettre de Mgr Langevin

Sur la Situation Scolaire dans l'Ouest

(De L'Action Sociale)

Nous recevons de Mgr l'Archevêque de St-Boniface, la lettre suivante:

Hotel-Dieu de Montréal,
29 avril 1908.

A Monsieur Omer Héroux,
de "l'Action Sociale."

Cher M. Héroux,

Je suis heureux que vous ayez si bien répondu dans votre article "En marge" à la lettre de M. l'abbé Bérubé en date du 21 avril courant.

La situation réelle est que, dans le plus grand nombre des écoles séparées ou publiques fréquentées par les enfants catholiques, la demi-heure d'instruction religieuse concédée par la loi à 3.30 heures est un fiasco déplorable, et tous mes curés constatent que le catéchisme est très peu appris par les élèves. Ce que M. l'abbé Bérubé nous révèle de la possibilité de ne commencer la classe qu'à 9.30 heures, et de donner de 9 heures à 9.30 l'instruction religieuse est très bien; mais pratiquement ceci ne se fait pas encore, au moins dans les écoles de mon diocèse où se trouve Regina, la capitale de la Saskatchewan.

Tout en louant beaucoup cette pratique et en désirant qu'elle s'introduise partout, je doute fort qu'elle soit pratique ailleurs que dans les couvents et encore, il faudra avoir tous les enfants, même les plus éloignés, dès 9 heures, ce qui est souvent difficile.

Quoiqu'il en soit, avec des livres neutres—à l'exception des deux premiers livres de lecture de Montpetit, qui sont assez incolores, et que l'on trouve dans peu d'écoles—et selon les [illegible] ses, à plus forte raison avec des maîtresses séculières, reste malheureusement "neutre," sans "atmosphère" catholique comme dans Québec, et je me demande sur quoi M. l'abbé Bérubé appuie son assertion si catégorique au sujet de l'enseignement des matières de classe de 9.30 hrs., à 3.30, dont il écrit: "le tout dans un esprit chrétien et catholique". Quelles écoles le bon abbé a-t-il donc inspectées, soit dans le diocèse de Prince-Albert, soit dans celui de St. Boniface?

LES LIVRES

Ce que le même brave abbé dit des règlements vexatoires sur les livres d'écoles est parfaitement vrai; mais ce qu'il ajoute: "Bien plus il est entendu que tout livre qui prête à objection est immédiatement retiré et remplacé par un autre convenable" est, je regrette de le dire, "complètement inexact." C'est la première nouvelle que j'apprends du bon vouloir du gouvernement de Régina sur ce point depuis 13 ans.

Il y a plus de 16 ans que les catholiques demandent le changement de la détestable histoire d'Angleterre, de Buckley et Robertson, qui insulte les catholiques (voir la brochure du R. P. Leduc, O. M. I., V.-G. intitulée "Hostilité démasquée") et nous n'avons pas encore réussi.

Si M. l'abbé Bérubé a obtenu un meilleur résultat, il a droit à notre reconnaissance, mais il faut attendre le réalisation des promesses qui lui ont été faites. Le grand point serait d'avoir une histoire d'Angleterre faite au point de vue catholique.

La situation n'a donc pas changé depuis 1905 et ce que vous dites est très exact. Ceux qui écrivent dans la province de Québec, après s'être renseignés aux vraies sources et sans autre préoccupation que celle de servir la cause catholique sont donc plus en mesure de dire la vérité que ceux qui viennent d'arriver dans l'Ouest et sont encore peu au courant de notre situation. Je suis obligé de contredire absolument l'assertion de M. l'abbé Bérubé que "dans les écoles publiques où les catholiques sont en majorité, l'école est catholique."

Si le bon abbé avait lu l'encyclique "Affari vos" à la page 14, il n'aurait pas osé faire une assertion contraire à celle de son métropolitain de Saint-Boniface dans la circulaire du 8 septembre 1905 que vous avez cité vous-même. Nous n'avons "ni livres de lectures ni livres d'enseignement approuvés par les évêques (1)." J'en ai moi-même demandé en vain. Nos religieuses, elles-memes, à Regina, ont en main des manuels rédigés par des non catholiques. De plus, nous n'avons pas, comme le demande le Pape, "la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique."

Et dire que nous avions droit à des écoles séparées catholiques comme dans Québec, d'après la constitution de notre pays et de l'aveu des membres les plus éminents du cabinet fédéral à Ottawa, en 1905. (Voir les discours de Sir Wilfrid Laurier et de l'honorable M. Fitzpatrick) et que ce droit nous a été enlevé à cause des réclamations des fanatiques

Et je me demande au nom de qui M. l'abbé Bérubé, arrivé depuis peu dans l'Ouest et curé-missionnaire de 20 familles à Wonda, prend la liberté de parler et de dire dans sa lettre sur l'enseignement du français, qui est si négligé: "Nous sommes satisfaits du présent."

Certainement, le brave abbé ne parle pas au nom de son évêque, Mgr Pascal, absent en Europe et qui n'approuverait pas ses lettres, et il parle encore moins en mon nom et au nom des catholiques bien pensants qui sont au pays depuis plusieurs années.

Il est vraiment étrange que l'hon. M. Calder soit si bien disposé à l'égard de M. l'abbé Bérubé, alors qu'il a donné si peu de satisfaction au Rev. Père Bunne et à la tête de plus de 15 paroisses allemandes catholiques, et à plusieurs dignitaires ecclésiastiques. Cependant le gouvernement de Regina sait ce qu'il doit aux catholiques et nous croyons encore au bon vouloir de M. Scott, premier ministre. L'optimisme n'a jamais remédié à une situation pénible, la vérité seule peut nous sauver. Nous voulons bien donner crédit à M. l'abbé Bérubé pour ses bonnes intentions, ses talents et son zèle pour la colonisation catholique et francaise, mais il est regrettable de voir ses lettres servir une mauvaise cause. Il a tort de dire que les catholiques sont satisfaits, alors que l'épiscopat tient un autre langage.

Comme catholiques soumis au Pape et comme patriotes soucieux du français, nous ne pouvons pas nous dire satisfaits. Un règlement arbitraire relègue l'enseignement du français à trois heures, et je me demande s'il y a des écoles où on l'enseigne. Néanmoins, rien n'est perdu; nous avons tout lieu d'espérer dans l'avenir, et nos compatriotes peuvent venir, sans crainte pour leur foi et leur langue parce que, s'ils suivent la direction de leur clergé et s'ils sont unis entre eux sans souci des partis politiques, ils nous aideront à reconquérir nos droits.

Je regrette que la maladie me retienne à l'Hôtel-Dieu, dans un état de fatigue et loin de tous mes documents, mais j'espère que cette lettre éclairera le public sérieux et rassurera ceux qui s'intéressent à nous en dehors de tout intérêt politique ou autre.

Je vous prie de croire, cher M. Héroux, à tous mes remerciements et à mon entier dévouement en N. S. et en M. I.

ADELARD, O. M. I.,
Archevêque de St-Boniface

(1) Paroles de l'Encyclique "Affari vos" où le Pape définit les conditions de l'école catholique.

Les articles de M. l'Abbé Bérubé

II

Monsieur l'abbé Bérubé a tenté de se mettre à l'abri de toute critique, en formulant, rarement, quelques paroles de blâme, à l'endroit de certains règlements. Mais en réalité, cette censure occasionnelle ne nous avance guère. Ce qui éclate, dans ses lettres, c'est l'expression de son contentement. "En somme, dit-il, "nous sommes satisfaits du présent." Pour le reste, il se fie à la Providence. C'est assurément un louable sentiment—d'autant plus louable qu'à ce moment nous n'avons plus guère que celui-là pour nous réconforter! Mais même en comptant sur la Providence n'est-il plus permis de lutter en faveur de nos immunités! *Aide-toi le Ciel t'aidera*, nous dit un proverbe. Mais si nous nous laissons aller à la dérive est-il aussi certain que le Ciel nous sera secourable?

"Les crises de fanatisme sont de courte durée" dit M. l'abbé Bérubé.

Nous croyons que M. l'abbé ferait bien de laisser l'histoire en paix. Car ses réflexions ne démontrent point qu'il en comprend les leçons.

Pour ne parler que de notre pays, l'on peut dire que le fanatisme y est en existence presque permanemment. Prenons deux cas seulement: en 1863, 64 et 65, l'action du fanatisme faisait tellement rage que pour sortir de ses étreintes il fallut changer la constitution du pays. C'est pourquoi l'on entrait en Confédération en 1867.

On crut alors que les questions qui tenaient en suspens le progrès du pays (c'étaient les mêmes qu'aujourd'hui) une fois réglées ces accès de fanatisme seraient finis. Pourtant, en 1890, les passions éclatèrent de nouveau; et cela dure encore! Voilà comment l'histoire prouve les théories de M. l'abbé Bérubé. Nous en sommes réduits à demander avec lui les secours de la Providence. Certes! C'est avec cette unique théorie ne serait-il pas mieux pour nous de nous croiser les bras? Si la Providence doit nous sauver sans nous, plus n'est besoin de ponts sur les rivières. N'importe qui peut s'aventurer sur les flots et les traverser sur un étançon, ou dans un cannot percé!

Passons à d'autres prétentions de M. l'abbé.

Les lettres que nous critiquons, en partie, trouvent du réconfort dans les conditions défectueuses des autres pays! "Dans quels pays, dit-il, les catholiques sont-ils mieux traités au point de vue scolaire"?

Nous admettons que dans beaucoup de pays le catholicisme n'a pas ce que réclament nos consciences. Est-ce une raison pour que nous subissions les mêmes échecs? Les malheurs des autres doivent-ils nécessairement être la mesure de nos droits? A ce compte-là, les chrétientés les plus malades seraient justifiables de venir nous reprocher les quelques bribes d'immunités qui nous restent!

A ce point de vue, la question est pour le moins mal posée.

Cet argument a traîné ailleurs que dans les lettres de M. l'abbé Bérubé. Cela nous est venu de plusieurs lieux, et même d'Europe. Mais vous êtes mieux que nous, disait-on.

C'est une bien pitoyable exclamation!

Du fait qu'un individu n'a plus rien pour se vêtir ou pour nourrir son corps, il peut s'en suivre une obligation pour nous de le secourir; ce n'est pas une raison pour que nous consentions de bon cœur à subir le même sort.

Quelles qu'aient été les circonstances où les autres pays ont pu se trouver, nous avons, nous, des droits et nous avons, maintenant comme autrefois, l'obligation de les défendre, de les revendiquer et braver tous les courroux pour en obtenir la restauration. Nous ne devons point nous laisser influencer dans l'exercice de ce devoir par les expressions d'*extrémistes* ou d'*intransigeants* qu'il peut plaire à certains individus de nous lancer. D'abord ces individus se servent d'un langage incorrect. Il n'y a pas aujourd'hui, il n'y a jamais eu d'extrémistes dans les rangs des défenseurs de l'école catholique. Ceux-ci ont toujours été prêts d'en passer par le jugement de l'épiscopat et de leurs chefs; nous parlons de ceux qui ont par leur situation ou leur compétence en la matière, quelques raisons d'être consultés. Mais ils n'ont jamais voulu baisser pavillon devant la cohorte de nos ennemis.

M. l'abbé Bérubé regrettera, nous le croyons, de s'être servi de cette expression inventée par les adversaires des institutions catholiques et par les esprits endormeurs pour décourager les soldats de nos revendications religieuses et nationales appuyées sur des textes formels de la loi et sur les jugements des tribunaux impériaux et canadiens.

On ne peut être accusé *d'extrémisme* quand on défend la vérité, car la vérité est une, et la défendre intégralement c'est uniquement défendre la *vérité*, qui ne veut ni être amoindrie ni agrandie.

M. l'abbé Bérubé, néanmoins, se préoccupe de l'avenir.

Il espère l'arrivée de colons canadiens. C'est peut-être là tout le but de son œuvre. Car malgré lui, il sent la faiblesse du groupe qu'il veut renforcer.

En vérité, pas n'était besoin de faire la courbette devant les autres pour atteindre cette fin. Il eut été suffisant d'exposer les besoins et les ressources du Nord-Ouest. Quant aux objections il fallait aussi les exposer candidement, les condamner aussi, non les excuser, tout en exprimant l'espoir de les voir disparaître.

Pas n'était besoin de se faire agresseur et de sauter dans la politique. Mais M. l'abbé a cru bon de tenter une incursion dans ce champ scrabreux. Mal lui en a pris. Car, ce n'est pas [illegible] au juste à qui il veut s'adresser quand il parle "des petits hommes au pouvoir" grâce auxquels nous avons dû, selon M. l'abbé, de perdre nos écoles au Manitoba. Sa phraséologie nous justifierait néanmoins de lui attribuer le désir de frapper sur le Gouvernement d'avant 1896. Or, cette intention de sa part démontrerait une ignorance totale des affaires parlementaires de notre pays. Ce serait en outre une injustice criante. Il suffira de mentionner quelques faits pour convaincre M. l'abbé lui-même de la véracité de nos assertions.

En 1890, c'était le gouvernement Greenway qui régnait au Manitoba; c'était un gouvernement libéral, appuyé d'une législature libérale. C'est ce gouvernement et cette législature qui ont adopté l'inique loi scolaire contre laquelle nous protestons depuis lors.

Nous avons porté notre cause au fédéral. Alors, les libéraux, M. Blake, leur chef, et M. Laurier, le premier lieutenant dans le parti, ont proposé et fait adopter une résolution par laquelle notre question devait nécessairement être portée devant les tribunaux. Et quand, après plusieurs péripéties, le premier tribunal de l'empire eut donné son opinion en notre faveur, et quand les petits hommes dont parle M. l'abbé, eurent soumis au parlement une mesure de justice par laquelle nos droits nous étaient rendus, une *mesure de vie*, disait notre archevêque, qui alors, s'est opposé à cet acte de bonne politique? C'est M. Laurier, lequel ne pouvant persuader par des arguments la députation fédérale qu'elle devait rejeter cette mesure a eu recours à l'obstruction afin de rendre inefficace les efforts des autres.

Donc, les *petits hommes* ici, ce ne sont point les hommes alors au *pouvoir*, mais ce sont les hommes *alors dans l'opposition*, en tête desquels se trouvait M. Laurier.

Nous passons sur les opinions de M. Bérubé quant aux causes de nos désastres. Mais il est une de ces opinions que nous devons à la fois répudier et caractériser. C'est celle où il parle *de l'imprudence des nôtres*.

Cette réflexion est pour le moins peu généreuse, outre qu'elle est substantiellement incorrecte.

Nous avons eu bien des adversaires à combattre. Nous leur avons fait face de bon cœur. Mais nous avons toujours souffert quand avons vu quelqu'un des nôtres se joindre à nos ennemis pour nous accabler.

Il n'appartenait ni aux uns ni aux autres de chercher à nous présenter comme des coupables quand, de fait, les seuls coupables furent les ennemis de l'école.

Peut-être M. l'abbé a-t-il parlé sur la foi des autres. En ce cas il est arrivé ce qui arrive presque toujours en pareille circonstance: M. l'abbé s'est fourvoyé

Quand M. l'abbé exprime l'espoir de la possibilité d'une amélioration, il se fait illusion. Quand il a l'air de souhaiter un état de choses semblables à celui des provinces maritimes ces souhaits ne sont pas d'une étendue colossale, car nos coreligionnaires de là-bas n'ont rien du tout, légalement.

Du reste, la constitution des provinces de l'Ouest est irrévocablement fixée. C'est la loi.

Dans le domaine des hypothèses, nous avons des opinions adverses à celles de M. l'abbé. Nous nous appuierons entre autres sur celle d'un évêque, lequel disait un jour que les ennemis de notre foi pouvaient quelquefois s'arrêter pour respirer, mais *jamais reculer*!

Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le débat. Nous devons rendre hommage à M. l'abbé Bérubé: il s'est considérablement employé à multiplier les équivoques, à mettre en cours des thèses inutiles, risquées, et même déplorables.

Heureusement Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface a fait sommaire justice des articles de M. l'abbé Bérubé. Cette lettre épiscopale, que nous reproduisons, était nécessaire pour arrêter les commentaires erronés de la presse. Nous espérons que si jamais M. l'abbé Bérubé veut écrire sur ces graves sujets il consultera au préalable son métropolitain de Saint-Boniface....

Correspondance

Suite de la 1ère page

riposte portent beaucoup trop bas pour m'atteindre; elles pourraient même finir par faire crouler sans qu'il s'en doute le piédestal sur lequel il tente de s'asseoir.

C'est donc dire que de mon côté la polémique est finie.

Il n'a pas su attaquer une seule idée, un seul mot de ma correspondance. Elle reste donc telle qu'elle était *remplie de choses à le faire frémir*.

Le rapport qu'il a présenté, l'amendement de Monsieur Gauvin, sont toujours dans les minutes des assemblées du Conseil à l'Hôtel de Ville. Il n'y a là rien de chimérique; tout le monde peut consulter ces documents, même Monsieur Pelletier puisqu'il existe encore un texte français. Monsieur le Secrétaire du Conseil pourrait aussi lui montrer deux ou trois applications d'Ingénieurs parlant le français, applications déposées devant le Conseil avant l'adoption de cette clause 5 dont je parlais plus haut. De sorte que s'il y a eu injustice, ce serait surtout vis-à-vis d'eux.

S'il veut d'autres renseignements je pourrai lui en fournir encore; en particulier on publi- [illegible] électeurs à sa prochaine élection.

En attendant, Monsieur Pelletier, veuillez baisser vos cartes où jouer franchement.

C'est le public qui juge, ce bon public que vous redoutez tant.

M. C.-M.

A Ottawa

L'opposition tient vigoureusement tête au Gouvernement sur la question des listes électorales.

AVIS A NOS LECTEURS

Toute personne qui nous fera parvenir le montant de son abonnement dû, ou qui nous procurera un nouvel abonné, et ceci d'ici au 1er juillet, recevra comme prime une magnifique lithographie en couleur représentant Sa Sainteté Pie X.

AVIS

Albert Clément âgé de 13 ans, Elias Clément, âgé de 17 ans et Omer Clément, âgé de 15 ans, ayant laissé ma demeure sans raison, avis est par les présentes donné que je ne serai responsable d'aucune dette qu'ils pourront contracter. Ceux qui sont en affaires et le public en général voudront bien prendre connaissance de cet avis et le cas se presentant, agir en conséquence.

St. Jean-Baptiste, Mai 11, 1908.
ZOTIQUE CLEMENT.

Mgr l'Archeveque

Mgr l'Archevêque a quitté Saint-Boniface, hier en route pour Rome. Nous souhaitons à Sa Grandeur, dont la santé n'a pas été bonne depuis quelque temps, un heureux voyage.

Mgr Langevin sera accompagné par son frère, M. l'abbé Hermas Langevin, de Montréal.

Examens Universitaires

Voici le résultat des examens universitaires du Collège de Saint-Boniface.

2ME ANNEE DE PHILOSOPHIE

Albert Auger, Bachelier ès-arts, médaille d'argent du Gouverneur Général.

1ERE ANNEE DE PHILOSOPHIE

Paulin Bleau, 1ere classe A, Bourse de $100.

Phénix Decosse 1re classe A, bourse de $75.

Jacques Prendergast, 1re classe A, bourse de $75.

Joseph Picard, 1re classe A.

Louis Bétournay, 1re classe A.

Rosario Prince, 1re classe A.

Jean Trudel, 1re classe B.

Albert Beribeau, 2me classe.

Edmond Beaudry, 2me classe.

RHETORIQUE

Joseph Béliveau, 1re classe B, bourse de $60 et mention honorable en grec.

Guillaume Charette, 1re classe B, bourse de $40 et mention honorable en grec.

Joseph Monette, 1re classe B.

Thomas Beaulieu, 2me classe.

Alexandre Lambert.

BELLES LETTRES

10 ont passé avec succès dont 2 en première classe B.

J. B. Beaupré, qui obtient une bourse de $40, et Joseph Lukacs.

Nos félicitations au collège et à nos jeunes amis.

—MM. J.-Bte Coté et Edouard Guilbault sont arrivés dimanche dernier d'un voyage de quelques jours dans la province de Québec.

Chez Nous et Autour de Nous

—Lundi prochain, *Victoria Day* sera congé civique dans tout le Canada.

—A vendre une voiture de famille à deux sièges. S'adresser à M. J. Bte Leclerc.

—N'oubliez pas d'aller vous faire mettre sur la liste des électeurs, à l'Hotel de Ville, vendredi et samedi.

—A Vendre pour $15,00 un bicycle Gendron tout neuf fini en aluminium, S'adresser à 91 Dumoulin.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Chevrier & Cie dans une autre colonne.

—La succursale de la Banque du Commerce ouverte depuis un an à Norwood est fermée depuis le 15 courant.

—M. le docteur Lachance a transporté son bureau 258 Avenue du Portage, Winnipeg, en face de son ancien bureau

—M. C. A. Gareau de la maison Brydges & Cie annonce qu'il est en position de prêter de l'argent sur les propriétés de St. Boniface.

—Les autorités municipales ont fait semer de la graine d'herbe sur les boulevards de l'Avenue Provencher. Ça verdit déjà très joliment.

—Un ouvrier appelé Cook s'est grièvement blessé à la tête et aux côtes, lundi dernier, en tombant d'un échafaudage, à la nouvelle cathédrale.

—M le docteur Lambert et M. J. T. Dumouchel partiront dimanche pour un tour d'Europe. Nous leur souhaitons un bon et heureux voyage.

—Les résidents de la rue des Meurons viennent de présenter au Conseil une pétition largement signée, dans le but d'obtenir un service de tramway. Cette rue devient de plus en plus commerciale, et les pétitionnaires seraient, disent-ils, près à payer le terrassement de la ligne, plutôt que de ne pas l'avoir. Le conseil de ville a nommé un comité chargé d'étudier la question; on s'adressera ensuite à la Compagnie du tramway.

—Le G. T. P. et le C. N. R. se proposent de pousser avec activité les travaux de la construction de la grande gare hôtel de Winnipeg; de nombreuses équipes d'hommes creusent actuellement les fondations de l'édifice, qui coûtera $2,000,000.

—Nous sommes sûrs d'être les interprêtes de tous en remerciant les dames de la paroisses du chant qu'elles nous ont donné chaque soir à la cathédrale pendant la première quinzaine de mai. Nous ne croyons pas qu'on nous ait jamais donné mieux en ce genre à Saint-Boniface.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE ROMAN D'UNE GRAND'MERE

6

III

(*Suite.*)

" J'avoue, commença ma grand'mère, que je ne suis pas fanatique des mariages, entre cousins et cousines, je parle des germains.

"Qui dit cousin, dit un peu frère, et les frères et les sœurs, pour s'aimer bien, ne s'en querellent pas moins, à l'occasion, et de bonne amitié.

" On s'est trop connu par ses défauts pour s'apercevoir de toutes ses qualités. Au surplus, mon opinion ne me semble pas tant hérétique, et je suis le sentiment de l'Eglise, qui, en exigeant une dispense pour autoriser la célébration de ces unions montre assez qu'il y a lieu de les tenir pour exceptionnelles.

" L'exception dans le cas dont je vais vous parler paraissait cependant digne d'intérêt. M. et Mme d'Abel, s'étaient trouvés dans la nécessité d'élever, non seulement leur fils unique mais encore une nièce orpheline, devaient naturellement penser à conserver auprès d'eux deux enfants qu'ils avaient fini par confondre dans le même amour. Esprits réfléchis, ils eurent l'idée pour rendre ce mariage plus facile de séparer un peu les deux enfants. Quand leur fils Paul eut dix-huit ans, leur nièce Camille en ayant quatorze, celle-ci entra au couvent, à Rouen même, où ils demeuraient. Cependant Paul, qui avait, dès l'enfance, manifesté un grand appétit de voyages et un grand goût pour l'archéologie et l'histoire naturelle, obtint la permission de satisfaire ces deux passions sous la seule condition d'écrire beaucoup aux siens et de rentrer, de temps en temps, à la maison paternelle.

" Quand il revint de ces caravanes ayant vingt-trois ans, vers 1832 — mon histoire n'est pas jeune, vous le voyez,— il trouva au logis sa cousine. Camille était une grande jeune fille de dix-neuf ans, aux traits assez beaux mais caractérisés, à la taille élégante, mais d'une physionomie un peu sérieuse, et qui se montra d'autant plus réservée avec son cousin qu'elle n'ignorait rien des projets de son oncle et de sa tante. Paul de son côté, n'avait rien de désagréable, sauf certain air distrait, des manières un peu brusques, que nous attribuerons, si voulez bien à l'archéologie et à ces fameux voyages qui déforment autant la politesse qu'ils forment la mémoire. Cela n'empêchait pas ce jeune homme d'avoir de l'esprit. Il l'avait marqué dans des lettres pleines de vivacité et même de belle humeur, et qui n'avaint pas peu contribué à donner à Camille un peu plus que de l'indulgence pour les projets chers à ses parents d'adoption.

" Si Camille était gagnée, Paul ne parut pas disposé à se laisser prendre. Il avait toujours eu, du reste, pour sa cousine une amitié fraternelle assez dédaigneuse. Joignez à cela qu'il avait cessé de vivre près d'elle au moment où la jeune fille était assez laide, ainsi qu'il arrive à beaucoup de jeunes filles à qui l'âge de transition ne réussit guère. Le jeune d'Abel ne la regarda donc qu'à demi au retour; il l'embrassa distraitement et parut tout absorbé à ranger les collections, à mettre en ordre les notes qu'il rapportait de ses pérégrinations.

" Trois mois après, la situation n'avait pas changé. Paul parlait toujours à Camille du haut de sa science, et ne la regardait que pour la trouver froide et peut-être disgracieuse. L'était-elle ? Certes non, mais les préventions sont des verres qui aveuglent les meilleurs yeux. Camille pouvait être triste ou gaie, bien portante ou marquer par son attitude quelque chagrin, elle ne changeait pas pour lui. Elle souffrait en effet, la jeune fille, mais les âmes fières ne laissent pas percer combien elles souffrent. Exaspérés — je l'aurais été à moins, je l'avoue,—M. et Mme d'Abel mirent Paul au pied du mur, lui avouant leurs projets.

" Paul, à leur grande surprise, ne parut pas fort étonné Il leur dit meme, qu'il avait un peu deviné déjà où ses parents voulaient en venir et ajouta que, puisque dans leur sagesse, ils avaint formé un tel dessein, il ne voyait rien à opposer au choix qu'ils avaient fait. Il aimait bien sa cousine; elle était gentille et douce, un peu sérieuse peut-être, mais le sérieux était chose de ménage. Pour jolie, elle ne l'était certes pas; il n'attachait, du reste qu'une importance très secondaire à la beauté. Il finit par avouer, lorsqu'on le pressa de définir ce qu'il reprochait à Camille, que s'il la jugeait ainsi, c'est peut-être qu'il ne la voyait pas telle qu'elle était à présent, mais telle qu'il l'avait connue autrefois, un peu anguleuse, et aimant les jeux bruyants. En résumé, il ne disait pas non, mais il demandait du répit. Force fut de se contenter de ce demi-succès qui ne satisfit personne et Camille moins que les autres.

" Sur ces entrefaites vint s'établir à grands fracas dans une des plus belles propriétés voisines de Rouen, certain baron d'Herbelet, ancien receveur général dans le Midi, député que le cens restreint venait de rendre à la vie privée, malgré les efforts dispendieux qu'il avait faits pour obtenir réélection. Car dans ce temps-là, mes enfants, nous en étions au suffrage restreint et si ça n'allait pas aussi mal, ça n'allait pas beaucoup mieux; d'où j'ai tiré cette opinion subversive qu'en fait de suffrage le meilleur ne vaut pas grand'chose... Mai je ne veux pas parler politique... revenons à mon financier.

" A peine installé, le baron d'Herbelet se livra aux visites d'usage; puis il s'empressa d'inviter tous les gens de marque de Rouen et des environs à une fête monstre, destinée à lui gagner les cœurs et aussi à mettre au clair toutes les beautés d'un ameublement venu de Paris, et dont il ne paraissait pas peu fier. Joignez à cela qu'il n'était pas fâché de montrer ses filles dont deux, au moins, étaient en âge de songer au mariage.

" Comme Mme d'Herbelet était d'une famille qui avait de la parenté en Normandie, que d'Herbelet, bien que baron très récent, n'était pas trop parvenu, que l'argent qu'il étalait n'avait pas une origine trop suspecte, on décida de se rendre à son invitation. Et toutes les maisons furent sens dessus dessous; car un bal en ce temps-là, et un bal tel qu'on se le figurait sur certaines indiscrétions qui parlaient d'une salle de danse construite exprès dans le jardin et d'un buffet des *Mille et une nuits*, n'était pas aventure si commune en province.

" M. et Mme d'Abel ne virent qu'une chose dans cette fête, l'occasion de montrer à Paul sa cousine dans tout l'éclat d'une toilette de la bonne faiseuse, aussi jolie au moins, plus charmante sans doute qu'aucune jeune fille de la ville. On se prépara donc avec ardeur. M. d'Abel quitta ses guêtres à plusieurs reprises, et parut devant tous, moitié triomphant, moitié inquiet dans des bas de soie noire qui avaient eu bien du succès jadis, comme il ne manqua pas de le raconter. Mme d'Abel écrivit à Paris pour avoir une coiffure à la mode; lorsqu'elle la reçut, elle pensa s'évanouir de désespoir, déclarant qu'il lui serait impossible, tout à fait impossible, de mettre l'étrange échafaudage de dentelles et de fruits variés qui la composait. Comme elle regrettait les turbans qui, quinze ans auparavant, seyaient si bien aux femmes de l'âge qu'elle venait d'atteindre. Si Amélie se permet de sourire, je lui raconte la toilette de Camille; elle se composait premièrement d'une taille de guêpe, obtenue par un corset légèrement meurtrier, d'une robe de crêpe blanc à deux jupes, la première se relevant sur l'autre par une branche d'églantier rose. Une branche pareille ornait sa chevelure tirée à la chinoise. Ses souliers, dits à *cothurne*, étaient d'un cuir mordoré, croisé de rubans roses. Un mouchoir, garni de dentelles et porté à la main de façon à respecter les plis faits par la repasseuse, complétait cet ensemble un peu guindé mais charmant. Qu'est-ce qui ne serait pas charmant quand la jeunesse et la grâce féminine, l'assaisonnement ! A ton taur, Marcel, crois-tu que je vais te faire grâce du costume de Paul?

" Ce jeune lion partait un habit marron à collet excessiment haut, à basques plus longues, mais très court du côté du gilet, un gilet blanc, un jabot plissé. Son pantalon— il faut bien se servir de ce mot qui fait évanouir les vieilles Anglaises—etait d'un gris fort tendre. Il avait les souliers les plus pointus du monde, une cravate faisant trois fois le tour du col, empesée à conduire à l'apoplexie les gens plus anémiques, et telle que lorsqu'on l'avait mise on songeait malgré soi à la difficulté d'en sortir.

(*A suivre.*)

—A vendre: Une terre de 160 acres à La Broquerie. Maison, étables, graineries, animaux, roulant de ferme; 70 acres en culture, prêts à recevoir la semence. Termes faciles, s'adresser à M. CLEOPHAS MARCOUX.

L'enquete sur le regicide de Lisbonne

Lisbonne 12—Le gouvernement a terminé son enquête sur le complot dont le résultat a été l'assassinat du roi Carlos et du prince royal de Portugal. Mais le complot avait tant de ramifications et tant do personnes occupant de hautes position y sont impliquées ou soupçonnées de l'être, qu'il a été décidé de ne intenter de poursuites.

En prêtant le serment d'office le roi Manuel accordera une amnistie politique générale, qui ne couvrira cependant que les crimes commis jusqu'au mois de janvier dernier. Or, l'assassinat du roi et du prince royal a eu lieu le 1er février.

Bien que le roi Manuel ait exprimé son désir de rembourser au trésor public l'argent avancé au roi Carlos le cabinet, étant donné l'état actuel des finances de la maison royale, a décidé de demander au parlement d'annuler cette dette.

Le gouverneur civil de Lisbonne a donné ordre que toutes les armes en la possession de particuliers soient remises immédiatement aux autorités. Toute personne qui sera à l'avenir trouvée ayant en sa possession une arme quelconque, sans avoir obtenu l'autorisation requise, sera sévèrement punie.